

08 AVRIL 2002

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 8 avril 2002 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

PIERRE BRASSARD
ONIL COUTURE

JEAN-GUY TARTE
MARCEL DION

Messieurs les conseillers JEAN McMASTER et PAUL M. ROLLAND sont absents de leur siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du maire suppléant, Monsieur JEAN-GUY TARTE

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 8 AVRIL 2002 À 20 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2002-04-145

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2002

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2002-04-146

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 AVRIL 2002

08 AVRIL 2002

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

AM

5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 825-98 INTITULÉ « RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR FINANCER LA DISPOSITION DES BOUES AINSI QUE LA RÉPARATION DES ÉTANGS D'ÉPURATION, LE CAS ÉCHÉANT » AFIN D'Y INCLURE LES OBJETS SUIVANTS : LES RÉPARATIONS DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'ACCESSOIRES, DES POSTES DE SURPRESSION D'EAU POTABLE, DE L'USINE DE FILTRATION, DES RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE, DES POSTES DE DOSAGE ET DE CHLORATION AINSI QUE LES RÉPARATIONS DU RÉSEAU DE TRAITEMENT, DES CONDUITES D'ÉGOUT, DES POSTES DE POMPAGE DES EAUX USÉES, D'ACCESSOIRES, DE L'USINE D'ÉPURATION AINSI QUE L'INSTALLATION DES PHRAGMITES.

2002-04-147

5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 825-1-2002 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 825-98 INTITULÉ « RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR FINANCER LA DISPOSITION DES BOUES AINSI QUE LA RÉPARATION DES ÉTANGS D'ÉPURATION, LE CAS ÉCHÉANT » AFIN D'Y INCLURE LES OBJETS SUIVANTS : LES RÉPARATIONS DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'ACCESSOIRES, DES POSTES DE SURPRESSION D'EAU POTABLE, DE L'USINE DE FILTRATION, DES RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE, DES POSTES DE DOSAGE ET DE CHLORATION AINSI QUE LES RÉPARATIONS DU RÉSEAU DE TRAITEMENT, DES CONDUITES D'ÉGOUT, DES POSTES DE POMPAGE DES EAUX USÉES, D'ACCESSOIRES, DE L'USINE D'ÉPURATION AINSI QUE L'INSTALLATION DES PHRAGMITES. »

6. RÈGLEMENTS

2002-04-148

6.1 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 856-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DU « NOYAU VILLAGEOIS, SECTEUR ADAMSVILLE »

08 AVRIL 2002

2002-04-149 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 682-2-2002 INTITULÉ
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 682-91
RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'Y AJOUTER LE
PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR
D'ADAMSVILLE »

7. **AFFAIRES COURANTES**

8. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

9. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

N. M. 9.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME ANDRÉE LEBEL ET DE
MONSIEUR MAXIME PAZZANO

10. **PÉRIODE DE QUESTION**

2002-04-150 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2002-04-145

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉ

08 AVRIL 2002

2002-04-146

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 AVRIL 2002**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal du 2 avril 2002 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 avril 2002;.

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 825-98 INTITULÉ
« RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT
DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR
FINANCER LA DISPOSITION DES BOUES AINSI QUE LA
RÉPARATION DES ÉTANGS D'ÉPURATION, LE CAS ÉCHÉANT »
AFIN D'Y INCLURE LES OBJETS SUIVANTS : LES RÉPARATIONS
DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'ACCESSOIRES, DES POSTES DE
SURPRESSION D'EAU POTABLE, DE L'USINE DE FILTRATION, DES
RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE, DES POSTES DE DOSAGE ET DE
CHLORATION AINSI QUE LES RÉPARATIONS DU RÉSEAU DE
TRAITEMENT, DES CONDUITES D'ÉGOUT, DES POSTES DE
POMPAGE DES EAUX USÉES, D'ACCESSOIRES, DE L'USINE
D'ÉPURATION AINSI QUE L'INSTALLATION DES PHRAGMITES.**

Monsieur le conseiller MARCEL DION donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 825-98 intitulé « Règlement créant une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la municipalité pour financer la disposition des boues ainsi que la réparation des étangs d'épuration, le cas échéant » afin d'y inclure les objets suivants : les réparations de conduites d'aqueduc, d'accessoires, des postes de surpression d'eau potable, de l'usine de filtration, des réservoirs d'eau potable, des postes de dosage et de chloration ainsi que les réparations du réseau de traitement, des conduites d'égout, des postes de pompage des eaux usées, d'accessoires, de l'usine d'épuration ainsi que l'installation des phragmites

08 AVRIL 2002

2002-04-147

DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 825-1-2002 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 825-98 INTITULÉ « RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR FINANCER LA DISPOSITION DES BOUES AINSI QUE LA RÉPARATION DES ÉTANGS D'ÉPURATION, LE CAS ÉCHÉANT » AFIN D'Y INCLURE LES OBJETS SUIVANTS : LES RÉPARATIONS DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'ACCESSOIRES, DES POSTES DE SURPRESSION D'EAU POTABLE, DE L'USINE DE FILTRATION, DES RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE, DES POSTES DE DOSAGE ET DE CHLORATION AINSI QUE LES RÉPARATIONS DU RÉSEAU DE TRAITEMENT, DES CONDUITES D'ÉGOUT, DES POSTES DE POMPAGE DES EAUX USÉES, D'ACCESSOIRES, DE L'USINE D'ÉPURATION AINSI QUE L'INSTALLATION DES PHRAGMITES. »

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du règlement numéro 825-1-2002 lors de son adoption.

ADOPTÉ

2002-04-148

LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 856-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DU « NOYAU VILLAGEOIS, SECTEUR ADAMSVILLE »

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le greffier en a fait la lecture ;

08 AVRIL 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 856-2002 intitulé
« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME
DE REVITALISATION DU « NOYAU VILLAGEOIS, SECTEUR
ADAMSVILLE »

ADOPTÉ

2002-04-149

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 682-2-2002 INTITULÉ
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 682-91
RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'Y AJOUTER LE
PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR
D'ADAMSVILLE »**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit
règlement ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation, le lundi 8 avril
2002 à 19 heures 30 ;

ATTENDU la résolution numéro 2002-03-097, dispensant le greffier de faire la
lecture du projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification par rapport au projet de
règlement, le règlement numéro 682-2-2002 intitulé « RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 682-91 RELATIF AU PLAN
D'URBANISME AFIN D'Y AJOUTER LE PROGRAMME PARTICULIER
D'URBANISME DU SECTEUR D'ADAMSVILLE ».

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME ANDRÉE LEBEL ET DE
MONSIEUR MAXIME PAZZANO**

08 AVRIL 2002

Les membres du Conseil ont pris connaissance de Madame Lebel et de Monsieur Pazzano.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de question.

2002-04-150

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

JEAN-GUY TARTE, MAIRE SUPPLÉANT

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER